



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/07/2024

Convocation du 18/07/2024

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 23/07/2024 à 19h30 en Mairie.

| | |
|--|--|
| Nombre de Conseillers municipaux : 11 | <u>PRÉSENTS</u> : Antoine ERNST – DUMONS Christophe – DEISS Gabriel – FOIS Jean – HOUPT Bertrand – GAROFALO Alexandro – ZIMMERMANN Bernard - FEIERABEND Florence - SCOVRON Charlène <u>ABSENTS EXCUSES</u> : Mangin Isabelle <u>PROCURATION</u> : HAUDRY Philippe donne procuration à Mr ERNST Antoine |
| Absents excusés : 1 | |
| Absents non excusés : 00 | |
| Vote par procuration : 01 | |
| Nombre de conseillers présents : 09 | |

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

DCM 45/2024

Objet : Demande de subvention au titre du programme départemental en faveur des projets environnementaux.

Le maire explique au Conseil Municipal que le Département de la Moselle a mis en place un programme pour accompagner les communes de moins de 2000 habitants dans la mise en œuvre de projets environnementaux qui s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique et écologique.

Ce dispositif est dédié aux projets dont le montant global n'excède pas 10000€ ht. Le taux d'aide appliqué par le Département de la Moselle est plafonné à 50% du montant. Une limite de 2 projets subventionnés par commune est fixée sur le dispositif 2021-2025.

Le Maire expose le projet de l'aménagement des abords du cheminement piéton rue de l'Albe avec la création d'une noue paysagère et la plantation d'arbres à haute tige, des plantations arbustives.

Le maire souhaite faire une demande de subvention au Département de la Moselle dans le cadre du dispositif énoncé en introduction selon le plan de financement suivant :

| Dépense | Montant ht | Recettes – co financeurs | Montant | Taux |
|-------------------------|------------|-----------------------------|-----------|------|
| Création espace naturel | 12825,00 € | Autofinancement communal | 7825,00 € | 61% |
| | | Département de la Moselle | 5000,00 € | 39% |

Le conseil municipal, après délibération :

- **Adopte** le projet selon le plan de financement annoncé
- **Approuve** l'estimatif du maître d'œuvre présenté pour un montant de 12825,00 € ht
- **Sollicite** une subvention du Département de la Moselle au titre du programme dédié aux projets environnementaux dans le cadre du budget 2024.
- **S'engage** à ne pas débiter les travaux avant la réception de la notification d'attribution de l'aide par l'Assemblée Départementale ;
- **Autorise** Mr le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*

